

**Compte-rendu de la réunion du groupe de liaison « cols blancs »**  
**Tenue le lundi 11 juin 2007, 9h30 à 12h00**  
**APSAM salle 707, Montréal**

---

**Étaient présents**

Luc Chartrand, représentant patronal, Ville de Gatineau  
Danièle Brochu représentant patronal, Ville de Québec  
Paul Imbeault, représentant patronal, Ville de Longueuil  
Lizette Larouche, représentant patronal, Ville de Montréal  
André Lalonde, représentant syndical, SCFP-FTQ, local 429, Ville de Montréal  
Luc Maisonneuve, représentant syndical, SCFP-FTQ, local 1113, Ville de Laval  
Nancy Nolet, représentante syndicale, SCFP-FTQ, local 429, Ville de Montréal  
Christine Lamarche, conseillère APSAM  
Amélie Trudel, conseillère APSAM

**Étaient absents**

Jacynthe Lebel, représentante patronale, Ville de Thetford Mines  
Véronique Guedj, représentante patronale, Ville de Repentigny  
Daniel Deraîche, représentant syndical, FISA, Ville de Québec  
Alain Bisson, représentant syndical, CSN, Ville de Waterloo  
Natalie Savard, représentante syndicale, SCFP-FTQ, local 2231, Réseau de transport de la capitale de Québec

**1. Mot de bienvenue**

La bienvenue est souhaitée à tous. Amélie Trudel anime la rencontre. Un tour de table est effectué afin que tous puissent se présenter. Les changements qui ont été apporté à la composition du groupe de liaison sont présentés. La liste mise à jour sera envoyée à tous les membres.

On profite de l'occasion pour informer les membres des changements qu'il y a eu au niveau de la permanence de l'APSAM et plus particulièrement Christine Lamarche qui s'occupe de dossiers se rattachant au groupe de liaison « cols blancs » tels santé psychologique et ergonomie au travail.

**2. Présentation de l'ordre du jour**

L'ordre du jour est accepté.

**3. Objectif et fonctionnement du groupe de liaison**

Comme il y a plusieurs nouveaux membres, un résumé des objectifs et du fonctionnement du groupe de liaison est présenté. Le document sera annexé au compte-rendu. On demande comment sont choisis les membres et pourquoi les villes ne sont pas toutes avec leurs vis-à-vis syndical et patronal. La composition est regardée de plus près : le groupe est paritaire avec des gens des villes de différentes grandeurs. On rappelle à quel point les groupes de liaison sont importants pour l'APSAM et l'importance de la représentativité de chacun sur le groupe.

**4. Suivi de la rencontre du 19 octobre 2006**

**4.1. Suivi de la planification stratégique de l'APSAM**

Le conseil d'administration de l'APSAM a adopté le plan stratégique en avril dernier.

Le groupe est appelé à se prononcer sur ce qu'il s'attend de l'APSAM concernant chacun des thèmes :

- Sensibiliser et outiller les municipalités à l'organisation et l'intégration de la SST dans un système de gestion SST.

Ce point demeure une préoccupation constante de l'APSAM. On ne s'attend pas à ce que des actions et des outils soient réalisés mais bien de le garder en tête lors de toute nouveauté.

- La qualité de l'air dans les bureaux notamment en regard de l'entretien des lieux de travail.

Dans ce thème, le groupe souhaite que l'on touche des éléments tels :

- les symptômes (inconforts) et les problèmes
- les normes pour l'humidité, les changements d'air
- les éléments d'une analyse de la qualité de l'air
- l'entretien des bureaux et des équipements (par exemple la ventilation, les tapis,...)
- le gestionnaire immobilier : ses rôles et responsabilités

On souhaite donner des outils aux comités santé et sécurité des municipalités.

- L'ergonomie de bureau (compléter le développement de la formation)

Ce point est abordé en détail plus tard dans la rencontre.

- Sensibiliser et outiller les décideurs, acheteurs et concepteurs relativement l'intégration de la SST dans les différentes activités.

Lisane Picard, conseillère à l'APSAM, interrogera le groupe sur cette question au prochain groupe de liaison.

→ Entre temps, on demande aux membres du groupe de documenter les façons de faire dans leur ville respective pour le prochain groupe de liaison. Par exemple, de savoir qui fait les achats de quels types d'équipements? Selon quels montants? Avec des devis? La SST y est-elle incluse?

- Santé psychologique au travail

Un comité du conseil d'administration travaille sur le sujet.

#### **4.2. Dossier des jeunes travailleurs : projets**

Le comité « piscine » continue ses rencontres et ses avancements. Un communiqué de presse sera publié dans la semaine du 18 juin concernant la sécurité reliée aux piscines. Le message s'adresse aux citoyens mais aussi aux employeurs et aux travailleurs. Aussi, le comité a rencontré 3 groupes de membres de l'ARAQ de différentes régions pour parler de la fiche d'intégration qui a été produite l'an dernier. Le but des rencontres de cette année était d'exposer les risques et les mesures de contrôle possibles mais aussi de prendre connaissance des bonnes et moins bonnes expériences vécues par le milieu.

#### **5. Santé psychologique au travail**

Christine mentionne qu'il a été convenu, lors de la dernière réunion du comité en santé psychologique de l'APSAM, de développer une fiche de sensibilisation portant sur la prise en charge par les milieux de la santé psychologique au travail. Lorsqu'elle sera complétée, la fiche sera présentée au comité en santé psychologique afin d'obtenir leurs commentaires.

#### **6. Dossier « ergonomie de bureau »**

Le dossier touchant l'ergonomie de bureau est repris par Christine. De façon générale, elle est la conseillère désignée pour répondre aux questions sur le sujet. Outre le conseil, l'APSAM pourra

accompagner les municipalités lors de projet de conception, de construction ou de rénovation majeure de bâtiments ou de services. Pour des demandes d'assistance pour un poste en particulier ou un réaménagement d'un poste de travail, l'APSAM mettra à la disposition des clients une liste de consultants.

### 6.1 Commentaires sur la formation suivie à l'ASSTSAS et vos façons de faire

Commentaires des participants sur la formation «Groupe-ergo bureau» suivie à l'ASSTSAS :

- Très bonne formation pour les groupes-ergo mais pas pour les travailleurs.
- La formation devra être ajustée aux réalités et aux besoins de la clientèle du secteur municipal.
- Il faut promouvoir la participation des différents acteurs sur le comité, par exemple ébéniste, menuisier, acheteur, technicien informatique,...
- La clarification des rôles de chacun des membres du groupe-ergo doit être faite au début de la formation.
- Comme la formation est d'une durée de 2 jours, le formateur doit être dynamique.

### 6.2 Formation de l'APSAM

- Un plan est proposé aux membres. L'APSAM vise à outiller et soutenir les municipalités vers une prise en charge par le milieu (formation et assistance par les pairs). Pour ce faire, les activités suivantes seront développées et mises en place :
  - Création d'un thème présenté sur le site internet de l'APSAM. Ce thème regroupera divers documents d'information sur l'ergonomie de bureau.
  - Élaboration d'une formation :
    - La formation *Groupe ergo bureau* de l'ASSTSAS sera reprise et adaptée à notre secteur. Selon les besoins des municipalités, la formation pourra être offerte dans le but de former :
      - des personnes-ressources en milieu de travail (personnes formées pour effectuer des analyses de poste de travail de base auprès de leurs collègues) ou
      - un groupe-ergo à l'intérieur d'un milieu de travail.
    - Christine rappelle que pour des employés dont la situation requiert une analyse de poste plus approfondie, les municipalités pourront faire appel à des consultants externes qui pourront être suggérés par l'APSAM.
    - Christine mentionne également que selon les besoins, des sessions de rafraîchissement annuelles (sessions d'une demi-journée) pourraient être offertes aux personnes-ressources ou aux groupes-ergo.
  - Élaboration d'un atelier (~ 2 heures) portant sur les principes de base de l'ajustement de la chaise et des principales composantes du poste de travail. Cette session vise directement les travailleurs et elle sera offerte par l'intermédiaire des personnes-ressources ou des groupes-ergo présents dans les milieux de travail. En l'absence de ces ressources à l'intérieur d'une municipalité, l'APSAM pourra aussi dispenser cet atelier.
- Finalement, Christine indique aux participants qu'elle travaille actuellement à la mise à jour des fiches techniques #13 et #15 ainsi que la mise à jour de l'aide-mémoire (carton avec micro-pauses à l'intérieur).
- Au cours des discussions portant sur le dossier de l'ergonomie de bureau, les participants évoquent l'importance d'intégrer, lors de l'arrivée de nouveaux employés, les principes d'ergonomie liés à l'aménagement de leur poste de travail. De plus, ils mentionnent qu'une

sensibilisation devrait être faite auprès des municipalités (ex. : auprès des acheteurs) sur la pertinence de considérer les principes d'ergonomie au moment, par exemple, de l'achat de mobilier ou de la conception d'un bureau de travail. Amélie propose que cette sensibilisation se fasse par l'intermédiaire d'un article dans le bulletin de l'APSAM.

## **7. Varia**

### **7.1 Congrès SCFP**

On mentionne que le congrès du SCFP SST aura lieu les 21, 22 et 23 avril 2008 à Trois-Rivières.

### **8. Prochaine rencontre et levée de la rencontre**

Un rappel de la date sera envoyé un mois avant la date de la rencontre et les documents seront envoyés autant que possible 2 semaines avant, par courriel.

**→ DATE DE LA PROCHAINE RENCONTRE : 10 octobre 2007 9h30**